

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retraite à 64 ans : c'est non !

*La réforme des retraites présentée par le Gouvernement est dangereuse. Il met en avant « la justice, l'équilibre et le progrès » ; la réforme est en réalité injuste, déséquilibrée et fait régresser les droits de tous. Il n'y aura aucun gagnant : ni dans la population, ni pour le système de retraite. **C'est pourquoi les Mutuelles de France, aux côtés de l'intersyndicale, appellent à la mobilisation contre ce projet, à commencer par le rendez-vous du 19 janvier prochain.***

Le projet présenté par E. Borne le 10 janvier prévoit d'augmenter l'âge légal de départ à la retraite de 2 ans pour arriver à 64 ans en 2027. A cela s'ajoute l'augmentation de la durée de cotisation pour toutes et tous jusqu'à 43 annuités (172 trimestres).

Un projet de réforme qui va aggraver les inégalités

Cinquième train de réformes soi-disant « pour sauver le système de retraites » en 30 ans¹, celui-ci ne corrige en rien les injustices actuelles du système de retraite, au contraire :

- Le report à 64 ans de **l'âge légal de départ en retraite l'amène au-delà de l'espérance de vie en bonne santé** sans incapacité².
- **Il aggrave les inégalités**, compte-tenu des dynamiques d'emploi et de santé des seniors. Aujourd'hui, moins de 40% des 60-64 ans occupent un poste, seulement 17% sont retraités ou pré-retraités ; le reste est privé d'emploi.
- **La prise en compte de la pénibilité reste marginale** dans le calcul de la retraite et dans les aménagements possibles. De nombreux métiers pénibles à différents titres ne sont pas reconnus comme tel au regard de la loi.
- **L'entrée tardive en emploi et les carrières hachées, notamment celles des femmes, vont être particulièrement pénalisées** par l'allongement de la durée de cotisation : les décotes seront d'autant plus importantes.
- **Les minima annoncés à 1200 € sont entendus uniquement pour des carrières pleines**, profil désormais rare. Ils restent à peine supérieurs au seuil de pauvreté actuel³ et insuffisants pour vivre dans des conditions dignes.
- Pour les carrières longues et la pénibilité, **le seul maintien des aménagements existants ne constitue en rien une avancée** et les quelques ajustements annoncés sont insuffisants.

¹ Balladur 1993, Fillon 2003, Fillon 2008, Woerth 2010, Touraine 2014

² 62,7 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes, DREES, 2021

³ INSEE, 2021, soit 1 102 € en 2019

Un projet de réforme dogmatique

Le Conseil d'Orientation des Retraites l'a dit⁴, le système de retraite n'est pas en danger. Ce projet de réforme est une nouvelle illustration du dogmatisme libéral qui gouverne : pour financer les besoins de la société tout entière, **ce sont les ménages et singulièrement les plus modestes qui sont mis à contribution, cette fois en prélevant des temps de vie**. Les entreprises ne sont pas sollicitées, les franges les plus riches de la population ne seront pas davantage mises à contribution.

Enfin, alors que la population française vieillit et que les retraités représentent une part plus importante de la population, la contrainte que se fixe le gouvernement, de ne pas ajouter de financement, **conduit de fait, mais sans le dire, à choisir d'abaisser les pensions de retraite**.

Les Mutuelles de France appellent les militants mutualistes à se mobiliser !

Après un simulacre de concertation, ce projet de réforme fait déjà l'unanimité contre lui. Une majorité écrasante des citoyens, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales s'y oppose.

Les Mutuelles de France appellent les militants mutualistes à signer la pétition de l'inter-syndicale et à prendre part aux mobilisations, partout en France.

À Montreuil, le 12 janvier 2023

Contact Presse :

Denis QUINQUETON - denis.quinqueton@mutuelles-de-france.fr

⁴ Rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites, septembre 2022

À propos de la Fédération des mutuelles de France | La FMF, présidée par Jean-Paul Benoit, regroupe 54 groupements mutualistes, dont 37 mutuelles complémentaire-santé et prévoyance ainsi que 17 unions et mutuelles. L'ensemble de ces groupements protègent 2 millions de personnes et gèrent 270 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Née en 1986 et héritière de la Fédération nationale des mutuelles de travailleurs, la FMF est membre de la Fédération Nationale de la Mutualité Française depuis l'unification du mouvement mutualiste en 2002.